

Ville de Saint-Hyacinthe

## Amélioration de l'accessibilité des stationnements sur rue pour les personnes handicapées

*Pour diffusion immédiate*

**Saint-Hyacinthe, le 2 juillet 2015** – Sensible aux préoccupations exprimées par des personnes handicapées qui ont parfois de la difficulté à se rendre aux horodateurs et à y acquitter les frais de stationnement, la Ville de Saint-Hyacinthe a fait droit à une nouvelle mesure favorisant l'accessibilité. Les détenteurs de vignette pour personnes handicapées peuvent désormais se stationner gratuitement dans les cases tarifées sur rue à Saint-Hyacinthe, et ce, pour une durée de 2 heures.



De gauche à droite : Marie Montplaisir, coordonnatrice du groupement des associations de personnes handicapées, Chantal Girard, détentrice d'une vignette, Claude Corbeil, maire de Saint-Hyacinthe et Michel Rouleau, agent de développement à la vie communautaire



Le règlement 1600 concernant la Sécurité publique, la circulation et le stationnement de véhicule prévoit désormais que « Tout conducteur de véhicule muni d'une vignette d'identification de personne handicapée qui se place dans un espace contrôlé par un horodateur et qui ne peut atteindre librement cet horodateur ne sera pas tenu d'y déposer les pièces de monnaie requises pour une période maximale de 2 heures sans enfreindre les dispositions du règlement de la Ville relatives aux horodateurs.»

« L'accessibilité universelle est un droit fondamental pour tous. Le *Plan d'action 2015-2016 visant à identifier et à réduire les obstacles afin de favoriser l'intégration des personnes handicapées* vise notamment à corriger certains problèmes liés à la circulation. La nouvelle mesure présentée ce matin est un exemple en ce sens. Il reste encore bien des ajustements à prévoir pour rendre l'accessibilité universelle, mais comme maire, je suis fier des gestes posés par notre Ville en ce sens», d'indiquer le maire de Saint-Hyacinthe, Claude Corbeil.

– 30 –

**Source :** Brigitte Massé  
Directrice des communications  
Tél. : 450 778-8304